

Le Pôle de Transition Environnemental : Traitement des déchets – projet agricole – projet pédagogique

Réduire la dépendance aux énergies fossiles et produire localement une énergie à partir de combustibles solides de récupération (CSR).

ACTEUR ET TERRITOIRE



Dracénie Provence Verdon Agglomération
Square Mozart
83004 Draguignan

M. Jérôme Brelurut

Directeur de la Prévention et de la Valorisation des Déchets

Courriel : jerome.brelurut@dracenie.com

CONTEXTE

Aujourd'hui malgré ses efforts, la collectivité envoie encore trop de déchets ultimes au site du Vallon des pins à Bagnole en Forêt. Elle doit diviser sa production d'ordures ménagères par 2, et passer de 33 000 tonnes annuelles à 17 000. La collectivité a trouvé une solution pour valoriser localement ses déchets et réduire sa dépendance aux énergies fossiles : les chaudières au fioul et au gaz seront remplacées par une chaudière alimentée en CSR (combustibles solides de récupération), un combustible normé et élaboré à partir de matières à fort pouvoir calorifique.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Devenir autonome et plus responsable.
- Développer une filière complète : une unité de tri des déchets + une chaudière à CSR + un réseau de chaleur issu de la récupération de l'énergie fatale. Celui-ci permettra d'approvisionner une école militaire, une piscine intercommunale, une crèche, une école maternelle ainsi que l'hôpital de Draguignan.

Objectifs quantitatifs

- ✓ Maitriser les coûts : **prix – 15% / gaz** stable sur 25 ans.
- ✓ Economiser **1,8 M€ par an** par rapport au prix cible.
- ✓ Eviter chaque année **10 000 tonnes équivalent CO2**.
- ✓ Produire **20 MW** par an grâce à **48 000 tonnes** d'OM prétraitées (33 000 T de DPVa + 15 000 T hors territoire) + 30 000 tonnes de CSR importées.
- ✓ Produire avec la chaufferie **23GW/h par an de chaleur et 26 GWh d'électricité** (6 000 foyers).
- ✓ Développer **13,8 Km** de réseau de chaleur (de l'école d'artillerie jusqu'à l'hôpital) et raccorder **34** bâtiments.

Résultats quantitatifs

Une circulation réduite des camions : - 130 000 Km/an retirée du centre-ville de Draguignan.

Résultats qualitatifs

Le PTE va améliorer la qualité de l'air en Dracénie : Une chaudière, au-delà des dernières normes, qui remplacera à minima 34 chaudières anciennes existantes.

MISE EN ŒUVRE

Description de l'action	<p>Après études, le site « Le puits de l'Eouve » à Draguignan a été choisi. Une DSP a été retenue pour faire face à un investissement jugé trop lourd pour DPVa.</p> <p>Le choix d'une SEMOP (société d'économie mixte à opération unique) permettra à la collectivité de conserver une gouvernance renforcée. Un opérateur a été sélectionné pour concevoir, construire et exploiter les équipements durant 25 ans.</p>
Planning	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection de l'opérateur : de juillet 2022 à décembre 2023 - Décision : Conseil d'Agglomération du 19 février 2023 - 2024 : Finalisation des études - 2025 : enquêtes publiques, et autorisations administratives (dont modification PLU) + première séquence de travaux (partie Est) pour le réseau de chaleur + chaudière de secours au gaz - 2026 : travaux dont travaux centre-ville et Ouest du réseau de chaleur - 2028 : Ouverture et mise en service
Moyens humains	
Moyens financiers	130 millions d'EUROS
Moyens techniques	
Partenaires mobilisés	BE, création d'une DSP et d'une SEMOP, les associations, le groupe santé, le comité de riverains. Dans le prolongement de ce projet, une maison des transitions et une production hydroponique verra le jour en concertation avec la population.

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite	La concertation
Difficultés rencontrées	<p>Pour faciliter l'acceptabilité sociétale auprès des comités de riverains, un groupe « Santé et Environnement » a été créé.</p> <p>La cheminée a fait l'objet d'une insertion paysagère. Le ménagement des talus, zone refuge de la biodiversité, a permis de favoriser cette acceptabilité.</p>
Recommandations	<p>Le contrat de DSP est établi avec la collectivité.</p> <p>La SEMOP contrôle la prestation, mais la collectivité conserve un droit de véto sur les décisions stratégiques (budget, contrats vente énergie, déchets tiers...).</p> <p>La SEMOP gère la conception des travaux et l'exploitation avec 2 contrats de sous-traitances avec 2 sociétés dédiées.</p> <p>Les risques d'exploitation sont ainsi portés par les sociétés dédiées, tout en restant conforme avec le principe d'une DSP.</p>